

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Sarah Lussier

<https://www.cadre21.org/membres/8abc958d2489c81882dc38d9>

Date d'obtention : 2021-02-02 14:31:57

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Au départ, je crois qu'il est important que l'intervenant impliqué connaisse bien son rôle et ses responsabilités afin de bien suivre les étapes de la démarche d'intervention (et bien connaître le cadre légal). Par la suite, l'intervenant doit accueillir les jeunes (auteur du signalement et/ou victime) dans une approche bienveillante. L'intervenant doit alors analyser la situation en complétant la/les grilles d'évaluation. Si d'autres jeunes sont impliqués ou au courant de la situation, l'intervenant doit vérifier les informations et aussi compléter la grille avec eux.

L'intervenant doit déterminer si le sextage est impulsif ou malveillant. Si l'acte est malveillant, l'intervenant contacte le service de police (sans faire de suivi auprès de l'instigateur). Si l'acte est jugé impulsif, l'intervenant rencontre l'instigateur, complète la grille avec lui. Une intervention de sensibilisation est nécessaire, une confiscation de l'appareil électronique a lieu et un suivi est fait au service de police.

Dans tous les cas, il est important de suivre l'aide-mémoire pour aider l'intervenant à cibler les étapes de l'intervention et s'assurer d'une évaluation complète de la situation. Toujours s'assurer du bien-être psychologique des personnes impliquées et s'assurer de la confidentialité.

L'application du code de vie de l'école est maintenu même si l'analyse démontrerait qu'il n'y a pas eu d'infraction criminelle.

Rapidement, informer les parents des élèves concernés du protocole et des démarches à suivre.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Les 3 mises en situation sont complètement différentes les unes des autres. Ça m'a fait réalisé qu'il y aura plusieurs événements variés qui pourront se produire dans des situations de sextage (collaboration ou non, acte impulsif ou malveillant, élève de l'école impliqué ou autrui, etc.).

Malgré tout, si l'aide-mémoire est utilisée, ça simplifie, encadre et allège la lourdeur de la tâche de l'intervenant.

Aussi, j'ai constaté que peu importe l'histoire présentée, l'intervention est rapide. Ça évite des débordements dans le temps, sachant que dans la vraie vie, les intervenants sont souvent dans l'urgence, ont plusieurs dossiers et que leur temps est précieux.

Les mises en situation m'ont permis de mettre en lumière le rôle du service de police et leur importance dans le processus.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Honnêtement, je ne le sais pas encore. Je trouve difficile de me prononcer avec des cas fictifs et virtuels. Je pourrai davantage me faire une tête après l'avoir utilisé concrètement à quelques reprises.

Cependant, je crois qu'il sera au départ (lors des premiers cas à traiter après la formation) un peu difficile d'insister auprès de mes collègues non-formés de déléguer/référencer vers l'équipe formée pour intervenir. La nécessité de référer vers les intervenants formés doit donc être partagée auprès de tous les intervenants dans l'école (et nous sommes une grande école) dans le but d'encadrer et d'uniformiser les interventions.

Aussi, dû au fait que nous sommes une grosse école, les images peuvent se propager rapidement auprès des élèves, l'application du protocole pourrait impliquer la rencontre de PLUSIEURS élèves.

Je pense que le volet le plus délicat reste toujours le suivi auprès des parents et l'impact que la situation peut avoir sur les jeunes impliqués et leur milieu familial.